

PRET COVID RESISTANCE



UNE PLATEFORME UNIQUE POUR DEPOSER VOTRE DEMANDE :

https://ttpe.initiative-sud.com/

QU’EST CE QUE LE PRET COVID RESISTANCE ?

* Prêt à taux zéro à l'entreprise compris entre 3 000 € et 10 000 €,
* Sans apport complémentaire obligatoire,
* Durée de remboursement de 5 ans maximum, avec un différé de 3 à 18 mois d’amortissement de 18 mois maximum.
* Tout type d’entreprise (tout âge, toute forme juridique y compris les structures relevant de l’ESS et tout secteur d’activité hormis l’agriculture pour lequel un fonds spécifique est mis en place par la Région).
	+ dont le siège social est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
	+ autonome au sens de la réglementation européenne,
	+ jusqu'à 20 salariés,
	+ connaissant une baisse d’activité d’au moins 30% ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l’entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative et/ou de confinement.

QUELLES SONT LES ETAPES POUR EN BENEFICIER ?



L’instructeur :